



© Ville d'Orléans

Gestion de la Crassule de Helms sur le plan d'eau de l'île Charlemagne



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Gestion

GESTION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

5 m²

DATE DE RÉALISATION

2013-2015

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

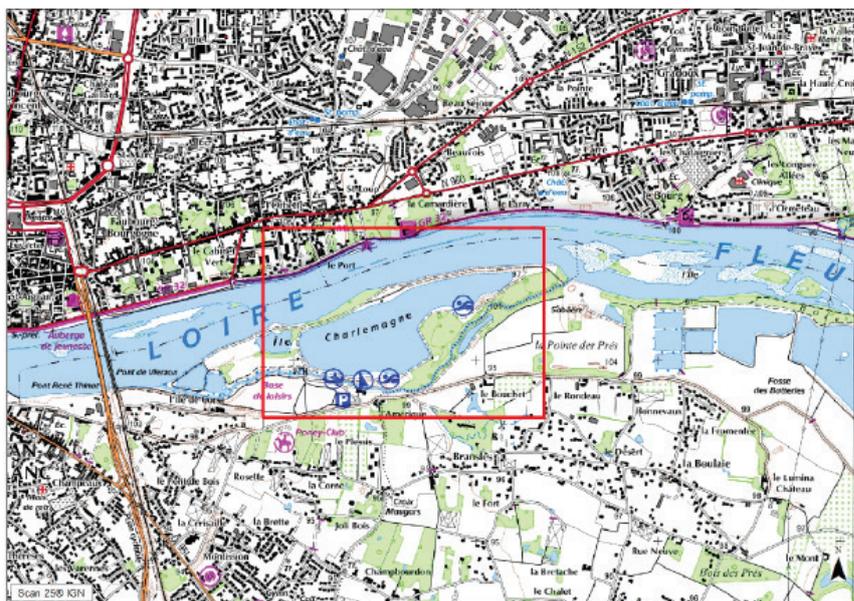
Région Centre
Département du Loiret
Commune de Saint-Jean-le-Blanc

TYPE DE MILIEU CONCERNÉ PAR L'ACTION

Etangs, Lacs

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE EXPÉRIENCE

Lutte contre les espèces invasives



Contexte

CADRE DU PROJET

Base de loisirs de l'Île Charlemagne

COÛT TOTAL

en Régie

FINANCEUR

Mairie d'Orléans

PARTENAIRES

Institut d'Ecologie Appliquée, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (groupe de travail Plantes Invasives), Conservatoire Botanique National Bassin Parisien

Structure



NOM : Mairie d'Orléans

ADRESSE : 1 place de l'étape 45040 Orléans cedex 1

TÉLÉPHONE : 02 38 79 22 22

EMAIL : anne.trouillon@orleans-agglo.fr

CONTACT : Anne Trouillon

SITE WEB : www.orleans.fr

Descriptif de la structure

La Mairie d'Orléans a plusieurs années d'expérience en matière de développement durable, avec son Agenda 21 engagé en 2003 et son Plan Biodiversité, voté à l'unanimité en conseil municipal en 2009. Ce programme pluriannuel est en œuvre depuis 2010, avec pour objectifs la connaissance et la gestion de la biodiversité locale, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques et la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux. Les services techniques, gestionnaires de l'espace public, et le Muséum d'Orléans, pilote des études sur la biodiversité, opèrent de manière transversale.

Le projet de territoire, transcrit dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé fin 2013, affirme l'identité de « ville-jardin » d'Orléans. Des leviers sont actionnés pour renforcer la prise en compte du développement durable, matérialiser les trames vertes et bleues et préserver la nature urbaine, dans l'esprit du Plan Biodiversité.

2 Site d'intervention



D'un point de vue sanitaire, la qualité bactériologique de l'eau de baignade a été classée par l'ARS en catégorie « A » depuis 6 ans, c'est-à-dire de bonne qualité. Toutefois, au fil des années, diverses problématiques liées à l'eutrophisation du plan d'eau sont apparues : turbidité importante de l'eau, dépassements de pH (paramètre réglementé jusqu'en 2012), prolifération de cyanobactéries, envahissements de macrophytes et herbiers aquatiques, avec présence de l'Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*), espèce invasive originaire d'Amérique du Nord.

Ces dysfonctionnements de l'écosystème entraînent chaque année des interdictions de baignade (saison balnéaire écourtée en moyenne de 10 jours par an) et des limitations de la pratique des activités nautiques sur le plan d'eau.

La Mairie d'Orléans est propriétaire et gestionnaire de la base de loisirs de l'Île Charlemagne, située sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc. Ce plan d'eau de 33 ha, d'une profondeur moyenne de 2,50 m, est utilisé comme lieu de promenade, de pêche, de baignade et comme base nautique (kayak, voile, planche à voile, etc.). Sur une saison balnéaire, de mi-juin

à mi-septembre, le lieu est fréquenté par environ 100 000 personnes.

À l'exception du plan d'eau principal, la base de loisirs est intégrée au périmètre Natura 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » et présente un fort potentiel d'accueil de la biodiversité, ainsi qu'un intérêt patrimonial notable.

3 Enjeux

L'île Charlemagne présente un intérêt socio-économique et patrimonial tout particulier à l'échelle de l'agglomération orléanaise.

Le site est intégré aux périmètres Unesco et Natura 2000 et, même avec une fréquentation intensive, il a une réelle valeur écologique et paysagère. Il abrite en effet une mosaïque d'habitats intéressante et une diversité d'espèces ligériennes caractéristiques.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ **maintien des usages** sur la base de loisirs et le plan d'eau principal (baignade, activités nautiques, pêche,...)
- ▶ **accueil du public** venant de l'agglomération orléanaise
- ▶ **préservation des espèces** remarquables et de la biodiversité locale

A titre expérimental, une roselière a été aménagée en queue d'étang (57k€ TTC). D'une surface de 80 m², cette ceinture naturelle constituée de plantes héliophytes a pour buts de capter les nutriments de l'eau, rétablir une compétition entre les espèces végétales et développer la biodiversité du site en créant des refuges naturels (frayère, nidification, site de reproduction des insectes).

Une vigilance importante a été portée à la réalisation de cet aménagement par les services municipaux et la maîtrise d'œuvre pour éviter l'installation ou la plantation d'espèce exotique envahissante (provenance et origine des plants, matériaux et engins). Cependant, la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*), espèce exotique originaire d'Australie, a été repérée en 2013. Cette plante est classée parmi les 100 plantes exotiques les plus envahissantes au niveau mondial par l'UICN. C'est la première mention de sa présence en région Centre-Val de Loire. Cette plante invasive aurait été introduite lors de l'aménagement de la roselière (dans les fibres de la géonatte installée sur la berge ou avec les micro-mottes de plantation). Elle se propage de manière végétative par fragmentation. Elle peut être totalement aquatique et résister jusqu'à 3 m de profondeur.

LE PLAN D'EAU ABRITE 9 ESPÈCES DÉTERMINANTES DE ZNIEFF, DONT LA PULICAIRE COMMUNE PROTÉGÉE AU NIVEAU NATIONAL ET 2 ESPÈCES PROTÉGÉES EN RÉGION CENTRE : LE CRYPSIDE FAUX-VULPIN ET LA LIMOSSELLE AQUATIQUE.

4 Actions mises en œuvre



© Ville d'Orléans

STATION DE CRASSULE DE HELMS



© IEA

BRULAGE PAR ENTREPRISE

Protection des stations de Crassule de Helms

Les stations de Crassule (de 0,25 à 1m²) ont été balisées et mises en défens, pour empêcher la propagation de fragments de plantes lors de piétinement par les usagers.

Brûlage thermique

Un brûlage thermique a été réalisé en septembre 2014, avec mise en place d'une bâche sur la station principale et suivi pendant 10 semaines. Le brûlage thermique consiste à provoquer l'éclatement des cellules sans brûler la plante à l'aide d'une flamme, ce qui affaiblit le végétal. 2 interventions successives ont été nécessaires, la première à la charge du prestataire au titre du constat de reprise prévu dans sa mission, et une seconde en régie. Ces deux opérations ont mobilisé deux agents sur une période de 3-4 jours.

Suivis Scientifiques

Un suivi annuel de la biodiversité (flore, entomofaune, herpétofaune, avifaune, chiroptères) du site a été réalisé de 2011 à 2014.

Une cartographie des habitats aquatiques et palustres est réalisée et actualisée par l'Institut d'Ecologie Appliquée depuis 2011, permettant de localiser et de suivre dans le temps les espèces patrimoniales et invasives.



Perspectives

Le plan d'eau de l'île Charlemagne fait l'objet d'une réflexion globale pour enrayer l'eutrophisation du plan d'eau et maintenir les usages.

Le suivi floristique de la roselière est poursuivi, afin de confirmer la disparition de la Crassule de Helms. Le cas échéant, une intervention en régie sera à nouveau programmée si nécessaire pour éradiquer cette espèce exotique envahissante.

Le site est considéré comme un réservoir de biodiversité de la Trame Verte et Bleue de l'Agglo. Il mérite de ce fait une attention particulière, de par sa localisation unique au cœur de l'agglomération orléanaise, la présence de milieux ligériens typiques et les enjeux environnementaux et socioculturels identifiés.

En savoir plus

Rosoux R. et Trouillon A. (coord.), 2013. L'étude de la biodiversité à Orléans - Premiers résultats. Mairie d'Orléans, 31p.

Fiche rédigée et validée par le Museum d'Orléans